PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC 2020

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION,
DE LA FRANCISATION ET
DE L'INTÉGRATION

Votre gouvernement

Québec

Réalisation

Ce document a été réalisé par la Direction de la planification de l'immigration et des analyses économiques, en collaboration avec la Direction des affaires juridiques, la Direction générale des opérations et la Direction des communications du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Note : Tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin.

Gouvernement du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2019
ISBN : Version imprimée 978-2-550-85129-5
Version électronique 978-2-550-85130-1

© Gouvernement du Québec — 2019
Tous droits réservés pour tous pays

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à la condition que la source soit mentionnée.

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION 3

PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2020 4

1. Les dispositions législatives 4

2. Le partage des responsabilités en matière d'immigration 4

3. Les orientations de la *Planification de l'immigration pour la période 2020-2022* 5

4. La réalisation des objectifs du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2019* 5

4.1. Le nombre de personnes sélectionnées 5

4.2. Le nombre de personnes immigrantes admises 6

5. Les objectifs de sélection en 2020 (nombre de décisions de sélection) 6

6. Les objectifs d'admission en 2020 (le nombre de personnes immigrantes visé) 7

MOT DU MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION

L'apport de l'immigration constitue un des facteurs clés pour la vitalité du Québec et de ses régions. C'est parce que nous reconnaissons cette richesse que nous avons mis en place d'importantes réformes au cours des derniers mois pour mieux sélectionner, mieux franciser et mieux intégrer les personnes immigrantes afin de favoriser leur pleine participation à la société québécoise.

Nous avons posé un premier geste en ce sens en 2019 en diminuant temporairement le nombre de personnes immigrantes admises afin de nous donner les moyens d'améliorer les services de francisation et d'intégration. Nous avons lancé le système Arrima afin de mieux arrimer la sélection des personnes immigrantes aux besoins du marché du travail et de réduire les délais pour leur arrivée. Nous avons investi massivement pour bonifier les allocations et élargir l'accès à nos cours de francisation à toutes les personnes immigrantes. Avec le déploiement du Parcours d'accompagnement personnalisé et le déploiement du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans les régions du Québec, nous avons pris les moyens pour faire en sorte de faciliter l'établissement des personnes immigrantes aux quatre coins du Québec afin qu'elles y réalisent leur projet de vie et puissent participer pleinement au développement de la société québécoise.

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2020* s'inscrit dans la continuité de cette réforme en profondeur du système d'immigration au Québec. Ce plan reprend les orientations adoptées dans le cadre de la consultation publique sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022. Les objectifs présentés témoignent de notre volonté de mieux sélectionner et accompagner les personnes immigrantes, mais aussi de mieux soutenir les collectivités et les employeurs afin de répondre aux besoins de toutes les régions du Québec.

Nous allons à présent augmenter graduellement les niveaux d'immigration dans les prochaines années. Cette hausse progressive débute en 2020 avec l'admission de 43 000 à 44 500 personnes immigrantes. Elle s'accompagnera du déploiement complet des mesures pour améliorer l'intégration et la francisation des personnes immigrantes et aussi pour mettre en valeur les attraits de toutes les régions du Québec afin d'y favoriser leur établissement.

Je tiens à remercier les organisations et les acteurs de la société québécoise qui ont fait entendre leurs voix pendant la consultation publique et qui ont témoigné leurs appuis envers notre vision. Votre participation est venue donner un éclairage précieux qui vient alimenter nos réflexions qui se poursuivent pour nous permettre de bien répondre aux besoins du Québec et de préparer des milieux d'accueil pour faciliter l'intégration rapide et réussie des personnes immigrantes à la société québécoise.

Simon Jolin-Barrette

PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2020

Le dépôt du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2020* à l'Assemblée nationale est prévu à la Loi sur l'immigration au Québec (RLRQ, chapitre I-0.2.1).

1. Les dispositions législatives

L'article 5 de la Loi sur l'immigration au Québec précise que :

> *Le ministre, en tenant compte de la planification pluriannuelle, établit un plan annuel d'immigration qui a pour objet de préciser les volumes d'immigration projetés.*
>
> *Le plan indique le nombre planifié ou estimé de ressortissants étrangers que le Québec prévoit accueillir et le nombre de décisions de sélection de personnes immigrantes souhaitant s'établir au Québec à titre permanent qui peuvent être rendues. La répartition de ces nombres peut être faite par catégorie, par programme d'immigration ou par volet d'un programme.*
>
> *Le plan est déposé à l'Assemblée nationale au plus tard le 1er novembre de chaque année ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours suivant la reprise de ses travaux.*

2. Le partage des responsabilités en matière d'immigration

L'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains* détermine le partage des responsabilités entre le Québec et le Canada en matière d'immigration.

Sommairement, selon l'Accord, le Québec assure la sélection des immigrants du volet économique, des réfugiés se trouvant à l'étranger et des demandes traitées pour des considérations humanitaires ou d'intérêt public. Le Québec délivre un certificat de sélection aux candidats qui satisfont à ces exigences. Les immigrants de la catégorie du regroupement familial ne font pas l'objet d'une sélection, mais le Québec assure le suivi des engagements. Le traitement des demandes d'asile présentées au Canada est de la responsabilité exclusive des autorités fédérales.

Le gouvernement fédéral est responsable de l'admission des personnes immigrantes au Canada et il accorde le statut de résident permanent aux candidats qui ont été sélectionnés par le Québec. En vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.C. 2001, ch. 27), un ressortissant étranger peut être admis au Canada s'il n'est pas interdit de territoire pour des motifs reliés à la santé, à la sécurité de l'État et à la criminalité.

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2020* porte sur les objectifs de sélection du Québec, dont la réalisation lui appartient en propre, et sur les admissions des ressortissants étrangers qui s'établissent sur son territoire après avoir obtenu du gouvernement fédéral le statut de résident permanent.

3. Les orientations de la Planification de l'immigration pour la période 2020-2022

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2020* découle des orientations adoptées à la suite de la consultation publique sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022, tenue par la Commission des relations avec les citoyens à l'été 2019. Ces orientations visent à :

1. Augmenter progressivement le nombre de personnes immigrantes admises au cours de la période pour atteindre 49 500 à 52 500 personnes en 2022 ;
2. Atteindre, en fin de période, une proportion de personnes admises dans la catégorie de l'immigration économique de l'ordre de 65 % ;
3. Favoriser la sélection permanente de travailleurs étrangers et de ressortissants étrangers diplômés du Québec répondant aux besoins du marché du travail et résidant temporairement sur le territoire ;
4. Arrimer la sélection aux besoins à court terme du marché du travail, en sélectionnant des requérants principaux travailleurs qualifiés ayant une formation en demande ou une offre d'emploi validée ;
5. Accélérer l'arrivée des personnes immigrantes dans la catégorie de l'immigration économique, pour répondre plus rapidement aux besoins du Québec ;
6. Appuyer les employeurs de toutes les régions du Québec dans leurs démarches de recrutement de travailleurs étrangers temporaires, afin d'en augmenter le nombre, de diminuer les délais avant leur arrivée et de faciliter les démarches pour répondre aux besoins de main-d'œuvre à court terme ;
7. Favoriser la sélection de personnes immigrantes connaissant les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec ;
8. Viser l'admission de personnes immigrantes adultes connaissant le français, en élargissant l'accès aux services gouvernementaux de francisation ;
9. Encourager l'immigration permanente de personnes jeunes, afin de répondre aux enjeux démographiques du Québec ;
10. Poursuivre l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale.

4. La réalisation des objectifs du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2019*

4.1. Le nombre de personnes sélectionnées

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2019* visait la délivrance de 20 200 à 24 800 certificats de sélection à des candidats appartenant aux catégories relevant des pouvoirs du Québec. Selon les plus récentes prévisions (septembre 2019), le nombre de certificats de sélection délivrés devrait se situer autour de 24 500 certificats (tableau 1, p. 7).

4.2. Le nombre de personnes immigrantes admises

Les prévisions pour 2019 situent le nombre total de personnes immigrantes dans la fourchette planifiée. Cette prévision s'appuie sur les données de sélection disponibles à la fin d'août 2019 et des admissions disponibles à la fin de juin 2019. Les principaux résultats prévisibles sont les suivants (tableau 2, p. 8) :

- Le niveau total des admissions pourrait s'établir entre 37 600 et 41 800 personnes en 2019 ;
- Le nombre de personnes immigrantes admises dans l'ensemble de la catégorie de l'immigration économique se situerait entre 20 400 et 22 800 :
  - Travailleurs qualifiés : entre 16 700 et 18 800 admissions ;
  - Gens d'affaires (entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes) : entre 3 100 et 3 300 admissions ;
  - Autres catégories économiques : entre 600 et 700 admissions.
- Le nombre de personnes immigrantes admises dans la catégorie du regroupement familial devrait se situer entre 9 600 et 10 600 ;
- Dans la catégorie des personnes réfugiées et en situation semblable, le nombre d'admissions pourrait atteindre jusqu'à 7 900 personnes. La prévision se répartit comme suit :
  - Réfugiés sélectionnés à l'étranger : jusqu'à 1 300 réfugiés pris en charge par l'État et jusqu'à 3 800 réfugiés visés par un parrainage collectif, pour un total de 4 900 à 5 100 admissions ;
  - Réfugiés reconnus sur place, issus du mouvement des demandeurs d'asile : entre 2 300 et 2 800 admissions.
- Autres immigrants : le niveau attendu est de 400 à 500 personnes ;
- La proportion de personnes immigrantes déclarant connaître le français au moment de leur admission en 2019 devrait se situer autour de 47 % ;
- La part prévue des admissions découlant de la sélection québécoise serait de l'ordre de 68 % ;
- La part de l'immigration économique devrait se situer autour de 54 % de l'ensemble des admissions.

5. Les objectifs de sélection en 2020 (nombre de décisions de sélection)

Au sein des sous-catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, entre 20 100 et 24 700 décisions de sélection permanente devraient être rendues en 2020. Le nombre de personnes ainsi sélectionnées pour chacune des catégories devrait se répartir de la façon suivante :

- Travailleurs qualifiés : entre 12 500 et 15 000 personnes ;
- Gens d'affaires : entre 2 100 et 2 800 personnes ;
- Autres catégories économiques : entre 600 et 800 personnes ;
- Réfugiés sélectionnés à l'étranger : entre 4 500 et 5 500 personnes ;
- Autres immigrants : entre 400 et 600 personnes.

Les cibles fixées pour l'année 2020 prennent en considération le nombre de demandes en cours de traitement ou en attente de l'être au Québec et auprès du gouvernement fédéral. Elles sont estimées de manière à assurer le flux des admissions à venir.

Le tableau 1 présente la planification de la sélection québécoise pour 2020, établie en regard des résultats atteints de 2016 à 2018 et des résultats attendus pour 2019.

Tableau 1
Le nombre de personnes sélectionnées par le Québec

				PRÉVISIONS[a]	PLAN 2020[a,b]	
	2016	**2017**	**2018**	**2019**	**MIN.**	**MAX.**
Travailleurs qualifiés	39 986	30 764	23 470	14 900	12 500	15 000
Gens d'affaires	6 605	5 684	5 122	3 000	2 100	2 800
Autres catégories économiques[1]	703	389	485	500	600	800
Réfugiés sélectionnés à l'étranger[2]	8 106	6 337	6 605	5 500	4 500	5 500
Autres immigrants[3]	683	704	407	600	400	600
Total	**56 083**	**43 878**	**36 089**	**24 500**	**20 100**	**24 700**

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près.
b. Les volumes de sélection planifiés pour 2020, ainsi que leur répartition par catégorie, sont des estimations.
1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.
2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.
3. Comprend diverses catégories particulières sélectionnées pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

6. Les objectifs d'admission en 2020 (le nombre de personnes immigrantes visé)

En 2020, le Québec se donne comme objectif d'accueillir de 43 000 à 44 500 personnes immigrantes.

Les objectifs d'admission pour 2020 par catégorie d'immigration sont donc répartis de la façon suivante (tableau 2, p. 8) :

- Immigration économique : de 25 500 à 26 300 personnes. Le nombre de travailleurs qualifiés visé se situe entre 21 600 et 22 000 personnes ; la fourchette d'admission visée dans la catégorie des gens d'affaires est de 3 300 à 3 600 personnes tandis que celle des autres immigrants de ce volet est de 600 à 700 personnes ;
- Regroupement familial : de 9 900 à 10 200 personnes ;
- Personnes réfugiées et en situation semblable : de 7 200 à 7 500 personnes. Le nombre de réfugiés sélectionnés à l'étranger devrait se situer entre 4 500 et 4 700 personnes en 2020, dont jusqu'à 1 350 réfugiés pris en charge par l'État et entre 3 200 et 3 350 réfugiés visés par un parrainage collectif. Également, de 2 700 à 2 800 personnes devraient être admises en 2019 à titre de réfugiés reconnus sur place (incluant leurs personnes à charge à l'étranger) ;
- Autres immigrants : entre 400 et 500 personnes.

La part des personnes immigrantes admises découlant de la sélection québécoise devrait être de l'ordre de 71 % du total des admissions. L'immigration économique devrait représenter 59 % de l'ensemble de l'immigration. Enfin, la proportion de personnes immigrantes connaissant le français au moment de leur admission devrait être autour de 49 %.

Tableau 2

Le nombre de personnes admises au Québec[a]

	RÉSULTATS[b]		PLAN 2019		PRÉVISIONS 2019[c]		PLAN 2020[d]	
	2017	2018	MIN.	MAX.	MIN.	MAX.	MIN.	MAX.
Immigration économique	30 265	29 190	21 700	24 300	20 400	22 800	25 500	26 300
Travailleurs qualifiés	24 865	24 127	18 000	20 100	16 700	18 800	21 600	22 000
Gens d'affaires	4 589	4 204	3 100	3 400	3 100	3 300	3 300	3 600
Autres catégories économiques[1]	811	859	600	800	600	700	600	700
Regroupement familial	12 135	12 285	8 900	9 400	9 600	10 600	9 900	10 200
Réfugiés et personnes en situation semblable	9 154	8 832	6 800	7 500	7 200	7 900	7 200	7 500
Réfugiés sélectionnés à l'étranger[2]	6 334	5 684	4 400	4 800	4 900	5 100	4 500	4 700
Réfugiés pris en charge par l'État	1 535	1 396	1 150	1 200	1 200	1 300	1 300	1 350
Réfugiés parrainés	4 799	4 288	3 250	3 600	3 700	3 800	3 200	3 350
Réfugiés reconnus sur place[3]	2 820	3 148	2 400	2 700	2 300	2 800	2 700	2 800
Autres immigrants[4]	846	811	600	800	400	500	400	500
Ensemble de l'immigration	52 400	51 118	38 000	42 000	37 600	41 800	43 000	44 500
Part de la sélection québécoise[5]	71 %	70 %	70 %	71 %	68 %	68 %	71 %	71 %
Part de l'immigration économique	58 %	57 %	57 %	58 %	54 %	54 %	59 %	59 %
Proportion d'immigrants connaissant le français[6]	51 %	50 %	41 %[7]	41 %[7]	47 %	47 %	49 %[7]	49 %[7]

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près, sauf dans le cas des réfugiés sélectionnés à l'étranger où les nombres ont été arrondis à la cinquantaine près.
b. Données préliminaires pour 2018.
c. Réalisées à partir des données disponibles couvrant la période finissant le 30 juin 2019.
d. Les volumes d'admission planifiés pour 2020 sont des estimations.
1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.
2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.
3. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.
4. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.
5. Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants.
6. À l'exclusion des cas dont l'information sur la connaissance du français n'est pas disponible.
7. Il s'agit de projections réalisées au moment de l'élaboration des Plans d'immigration.

F-0080-FR (2019-10)

Immigration,
Francisation
et Intégration
Québec